

EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL de 1^{ère} classe 2008

Spécialité ESPACES NATURELS – ESPACES VERTS

Jeudi 13 mars 2008

Epreuve écrite à caractère professionnel portant sur la spécialité choisie par le candidat lors de son inscription. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les connaissances et aptitudes techniques du candidat

Durée : 1 h 30

Coefficient 2

CONSIGNES AUX CANDIDATS

IMPORTANT :

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni le nom d'une collectivité existante ou fictive, ni signature, ni paraphe.
- Seule l'utilisation de stylo bleu ou noir est autorisée. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire, souligner ou surligner, sera considérée comme signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Le non respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

L'utilisation d'une calculatrice simple, de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.

Indications pour le barème :

- Orthographe : plus de 15 fautes : - 1 point
- Copie négligée : (soin, calligraphie, présentation) : - 1 point.

Nombre de pages du sujet : 5 (y compris la page de garde)

SUJET :

Vous êtes employé(e) dans une commune propriétaire d'un zoo, dans lequel on vous demande de réaliser certains travaux d'aménagements paysagers. Cette commune s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Question n°1 : réalisation d'un massif (6 points)

Vous devez réaliser un massif de fleurissement annuel sur une zone (*croquis fourni en annexe n° 1*) que l'on désire par la suite clôturer pour en éviter l'accès à un troupeau ovin ($\pi = 3,14$).

- 1.1 Calculez la superficie et le périmètre de la zone (2 points).
- 1.2 Vous devez planter le massif à la densité de 3 plantes/m², composé de 15 % de Salvia, 65 % de Ageratum et 20 % de Gaura. Calculez les quantités des diverses plantes à apporter. (1,5 point).
- 1.3 On décide d'apporter un paillage en vrac (type copeaux de bois) de 10 cm d'épaisseur. Calculez le volume à apporter (vous détaillerez les calculs) (1 point).
- 1.4 Proposez 3 autres solutions destinées à limiter la pousse des adventices sur le massif (1,5 point).

Question n°2 : abattage d'un chêne (5 points)

Un chêne âgé menace de tomber sur une allée du zoo. Vous décidez de l'abattre.

- 2.1 Listez les mesures de sécurité à prendre dans la mise en place et le déroulement du chantier (1,5 point).
- 2.2 Définissez et listez les E.P.I nécessaires à cette tâche (2 points).
- 2.3 Proposez 3 solutions de recyclage de l'arbre, dont une pourra servir pour les animaux (1,5 point).

Question n°3 : Mesures de développement durable (5 points)

A l'aide de l'article fourni en *annexe n° 2* et de vos connaissances, rédigez un texte d'une dizaine de lignes, proposant et justifiant 5 actions à mener dans le zoo et les espaces verts de la commune, respectant les principes du développement durable.

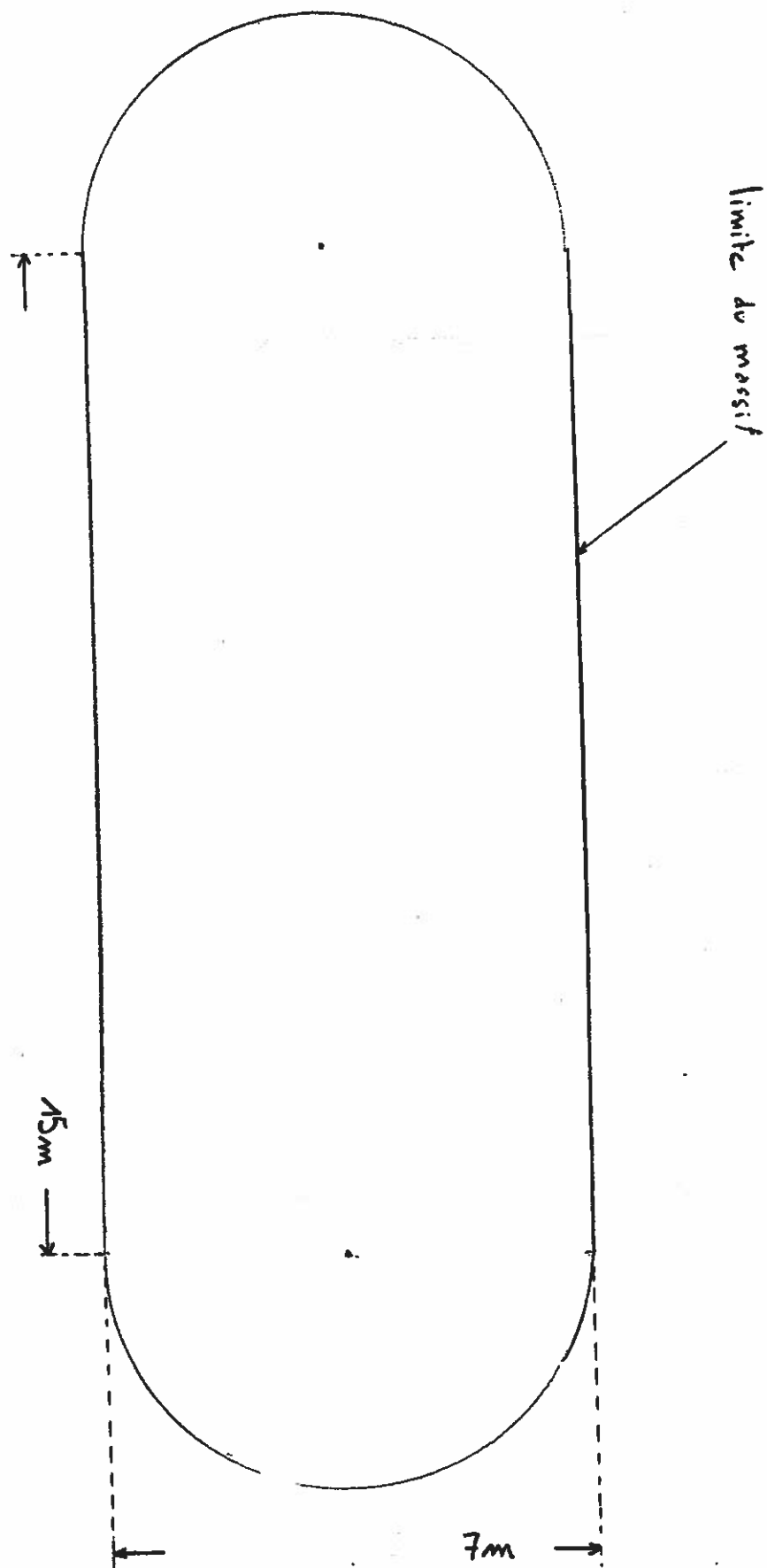
Question n°4 : Rédaction et transmission d'une consigne (4 points)

Vous êtes agent au sein des services techniques d'une commune et vous êtes chargé(e) de l'entretien des jardins et espaces verts.

Un jour du mois de mai, Monsieur le Maire vous demande de réaliser, pour le lendemain, un traitement phytosanitaire des adventices sur le sentier du terrain communal (4 000 m²). Ce terrain dispose d'un petit étang de loisirs, de quelques arbres d'ornement et fruitiers et de jeux pour enfants.

Retenu(e) par un autre chantier, vous devez confier cette tâche à un nouvel agent peu expérimenté. Vous devez donc rédiger une consigne ordonnée, claire et concise (10 lignes), rappelant les éléments clés, afin que le traitement soit réalisé dans les règles et en sécurité. Le produit à utiliser est le « Nykos » (*voir document en annexe n° 3*).

Annexe 1



Ech: 1/100

LE DEVELOPPEMENT DURABLE AU COEUR DES ESPACES VERTS

La gestion différenciée comme opportunité

La notion de développement durable a marqué un tournant dans la gestion et la conception des espaces verts à la fin du XXème siècle. En effet, la fin des années 80 a vu émerger la gestion différenciée dans les collectivités territoriales. Les élus et techniciens se retrouvaient face à une augmentation des surfaces à entretenir, accompagnée d'une baisse sensible des budgets de fonctionnement. L'attribution des moyens financiers et humains n'était plus dictée par le besoin d'entretien d'un espace, mais par la priorité et la fonction accordée à un site.

Cette gestion met bien entendu en avant les économies écologiques provoquées et choisies par les gestionnaires qui ont saisi l'opportunité de pouvoir commuer une contrainte économique en un atout politique et de communication.

Le développement durable comme prise de conscience

A cela, il faut mettre en parallèle la prise de conscience tardive des problèmes écologiques au sens noble du terme par nos dirigeants politiques de tous bords et tous niveaux. Les problèmes de réchauffement climatique liés aux rejets abusifs de gaz carbonique dans l'atmosphère, les problèmes de pollutions diverses liés à nos pratiques quotidiennes de consommation, production, loisirs, les problèmes de rarefaction des ressources d'eaux potables de qualité liés aux précédentes pollutions, finissent par imposer cette prise de conscience et changent petit-à-petit les comportements et pratiques que l'on regroupe actuellement sous le terme « fourre-tout » de développement durable.

Des économies à tous les niveaux

Tous les domaines sont concernés, de l'habitat à la consommation alimentaire, en passant par les loisirs et bien entendu les espaces verts. Les communes et autres collectivités prennent des dispositions concrètes sous forme contractuelle (Agenda 21), pour limiter les déchets, les consommations de carburants, d'eau, de matières plastiques, pour éviter les pollutions physiques et chimiques, pour économiser l'énergie, voire même en produire. Ce qui passait encore pour une utopie « écolo », il y a ne serait-ce que cinq ans, devient de plus en plus réalité, argument politique, pratique du quotidien et il ne reste qu'à espérer que l'engouement actuel ne restera pas qu'un effet de mode opportuniste.

0.7

Annexe 2

NYKOS

Floragri
Montpellier

Antigraminées

- **Concentré émulsionnable**

- **Composition :** Herbicide : 600 g/L

- **Utilisations :**

désherbage : – cultures légumières : 900 g/ha
 – maïs : 1 300 g/ha
 – vigne : 1 100 g/ha
 – arbres et arbustes d'ornement : .1 100 g/ha

Absorbé par le feuillage, il est véhiculé par la sève jusqu'aux racines.

- **AMM :** 9834671

- **Conditions d'emploi :**

- Traiter de préférence au printemps, en période de végétation active, par temps calme et doux (température comprise entre 12 et 20 °C).
- Éviter le ruissellement du produit sur les sols en pente.
- Cesser le traitement 20 jours avant la récolte des fruits et les légumes.
- Après le traitement, rincer le pulvérisateur plusieurs fois.

- Ne pas encaisser d'ingestion.
- Irritant pour la peau.
- Nocif pour les organismes aquatiques.
- Conserver hors de la portée des enfants.
- Conserver uniquement dans l'emballage d'origine, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- Éviter le contact avec la peau et les expositions répétées.
- Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
- En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).